

3630  
ARRETE N° 09 \_\_\_\_\_ /MEF-SG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- VU la Constitution,
- VU l'Ordonnance N° 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant création de l'Institut National de la Statistique ;
- VU le Décret N° 09-126/P-RM du 20 mars 2009 fixant les modalités de fonctionnement de l'Institut National de la Statistique ;
- VU le Décret N° 07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- VU le Décret N° 09-0157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 09-168/PM-RM du 21 avril 2009 portant répartition des services publics entre la Primature et les Départements ministériels.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de la Statistique en qualité de :

**Président** : **Madame SANGARE Niamoto BA**, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances.

**Membres** :

- Monsieur **Modibo SIDIBE**, représentant du Ministre chargé du Travail ;
- Monsieur **Sékouba DIARRA**, représentant du Ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Adama COULIBALY**, représentant du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- Monsieur **Salif SAMAKE**, représentant du Ministre chargé de la Santé ;
- Monsieur **Saliou GUIRO**, représentant du Ministre chargé des Transports ;
- Monsieur **Kassoum KONE**, représentant du Ministre chargé de l'Administration Territoriale;
- Monsieur **Ousmane MAGASSY**, représentant du Ministre chargé des Maliens de l'Extérieur ;
- Monsieur **Aboubacar Diakalou CAMARA**, représentant du Ministre chargé de la Recherche Scientifique ;

- Madame **MAIGA Oumou MAIGA**, représentant du Ministre chargé de la Promotion de la Femme :
- Monsieur **Aboumédiane TOURE**, représentant de l'Association Malienne de la Statistique :
- Monsieur **Souleymane BOCOUM**, représentant du Conseil National de la Société Civile :
- Monsieur **Moctar THERA**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali :
- Monsieur **Arouna SOUGANE**, représentant du personnel de l'INSTAT.

**Article 2** : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel.

**Ampliations**

- Original.....	01
- PR-CC-CS-CESC-HCCF-SGG-AN.....	07
- Primature – Tous Ministères .....	30
- CNSC – CCIM - AMSTAT –INSTAT.....	04
- Tous services centraux et rattachés MEF.....	27
- Chef de File des PTF.....	01
- Intéressés.....	14
- Archives.....	01
- J.O. ....	01

Bamako, le 8 DEC 2009

Le Ministre



*Sanoussi TOURE*

**Sanoussi TOURE**